

Logopèdes sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession de logopède

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé



Logopèdes sur le marché du travail, 2017

Résultats du couplage des données PlanCAD SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Peter Jouck
Anne Delvaux
Christelle Durand
Timothée Mahieu
Pieter-Jan Miermans
Pascale Steinberg
Veerle Vivet

accompagné par le

Groupe de travail Logopèdes
de la Commission de planification de l'offre médicale

03-03-2020 – version validée

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Peter Jouck, Anne Delvaux, Christelle Durand, Timothée Mahieu, Pieter-Jan Miermans et Veerle Vivet

Accompagnement : Groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification de l'offre médicale

Président : Ronny Boey

Membres : Marie-Claire Coets, Pol De Meyere, Annabel Duval, Alain Ghilain, Stefaan Lefevere, Youri Maryn, Annick Piette et Françoise Stegen

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directeur-général : Pedro Facon

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Tom Auwers

Editeur responsable :

Tom Auwers, Place Victor Horta 40, boîte 10, 1060 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Eurostation II

Place Victor Horta 40, boîte 10 – 1060 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

F. +32 (0)2 524 97 98

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Logopèdes 2017, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, mars 2020

© 2020, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2019/2196/39

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	2
2. SYNTHÈSE	3
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE.....	10
5. RÉSULTATS.....	11
SECTION I. Présence dans les différentes banques de données	11
Tableau 1. Présence et distribution des logopèdes dans les différentes banques de données, 31/12/2017	11
SECTION II. Groupes d'analyse	12
Tableau 2. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2017	12
Tableau 3. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017.....	14
Tableau 4. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2017	14
Tableau 5a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour l'ensemble de la Belgique, 31/12/2017	16
Tableau 5b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2017	Fout! Bladwijzer niet gedefinieerd.
Tableau 5c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2017	18
Tableau 6a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2017	20
Tableau 6b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2017.....	22
Tableau 6c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2017	23
SECTION III. Secteurs d'activité.....	24
Tableau 7. Répartition des logopèdes actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017	24
Tableau 8. Répartition des logopèdes actifs (PA) selon le statut professionnel, le sexe et l'activité INAMI, 31/12/2017	26
SECTION IV. Professionnels actifs dans les soins de santé	27
Tableau 9. Caractéristiques des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2017.....	27
Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017	29
Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2017	29
Tableau 12. Répartition des logopèdes actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2017	31
Tableau 13a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2017	33
Tableau 13b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2017	35
Tableau 13c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2017	36
SECTION V. Communauté germanophone	37
Tableau 14. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2017	37

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des logopèdes, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2017.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Nous pensons en particulier, à Daniel Bodart, Mickael Daubie, Alain Ghilain, Greet Laga, Pascal Meeus, Gilda Wimmer, Marie-Françoise Van Impe et Geert Verscuren de l'INAMI, ainsi que Timothée Mahieu de la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPSCAE).

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Logopèdes » de la Commission de planification de l'Offre médicale et son président Ronny Boey, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession de logopède.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession de logopède et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les **données** des logopèdes extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant de l'INAMI et du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des logopèdes, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2017.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession de logopède ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2017 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans les soins de santé en tant que logopède ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa logopède. De cette population est défini comme logopède actif tout logopède inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2017 ou repris au 31/12/2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2017. Est repris comme actif dans les soins de santé tout logopède actif indépendant ayant au moins 2.300 € de prestations remboursables dans la nomenclature logopédie comptabilisées en 2017 ou, actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé (enseignement, santé humaine, aide à la personne, CPAS, administration publique communale ou sécurité sociale).

Outre le nombre de logopèdes disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2017. L'ETP des personnes exerçant une activité indépendante est calculé sur la base du montant remboursé des prestations comptabilisées dans le cadre de la nomenclature INAMI des logopèdes pour l'année 2017. Une activité indépendante à temps plein dans le cadre de la nomenclature des logopèdes est considérée comme équivalente à un montant brut remboursé de 22.759 € (= montant médian remboursé observé dans le groupe de référence : des logopèdes ayant le statut exclusif d'indépendant dans le groupe d'âge des 35-54 ans). Pour chaque logopède, l'ETP déterminé en divisant par 22.759 le montant remboursé annuellement pour les prestations comptabilisées dans la nomenclature de l'INAMI des logopèdes. Cette quantité reflète donc uniquement le volume de travail contacts-patients pour toutes les prestations exécutées par les logopèdes rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

Résultats :

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession de logopède en 2017** est de **15.797**, respectivement 8.234 en Communauté flamande et 7.563 en Communauté française (ou Fédération Wallonie-Bruxelles). En Communauté française, 18% d'entre eux ont une nationalité non-Belge (principalement la nationalité française). Pour la Communauté flamande ce pourcentage est faible (1%). La proportion de femmes en Belgique est de 97%.

Parmi ces logopèdes reconnus, **12.436 logopèdes sont actifs** en Belgique au 31/12/2017 (soit 79% du groupe d'analyse LTP), respectivement 7.201 en Communauté flamande (87% du groupe LTP) et 5.235 en Communauté française (69% du groupe LTP). Cette différence entre communautés résulte notamment de la présence importante de non-résidents dans les filières francophones. 46% des logopèdes actifs travaillent comme salarié exclusif, 31% travaillent en tant qu'indépendant exclusif et 23% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Le nombre de **logopèdes actifs dans les soins de santé en 2017** est de **10.627** (soit 67% du groupe d'analyse LTP), respectivement 6.188 en Communauté flamande (75% du groupe LTP) et 4.439 en Communauté française (59% du groupe LTP). La répartition des logopèdes actifs en tant que logopède selon la région d'activité est la suivante : 5.963 en région flamande (56%), 3.322 en région wallonne (31%), 1.333 en région Bruxelles-Capitale (13%) et 9 indépendants exclusifs dont le domicile est à l'étranger ou inconnu (<0,1%). La **densité**, c'est-à-dire le nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants, est 9,34 en Belgique, 9,11 en Communauté flamande et 9,69 en Communauté française. Cette densité diffère fortement entre les régions : 9,10 en région flamande, 9,17 en région wallonne et 11,12 en région Bruxelles-Capitale. La densité varie entre 7,28 et 11,49 selon la province. Le **nombre total d'ETP en 2017** pour les logopèdes actifs dans les soins de santé est de **9.655** avec un ETP moyen de 0,91 qui reste stable selon la communauté. Les jeunes générations entre 20 et 35 ans représentent 47% du volume d'ETP total, 51% pour la région flamande, 40% pour la région wallonne et 50% pour la région Bruxelles-Capitale. Alors que le nombre moyen d'ETP de logopèdes indépendants ou de logopèdes ayant un statut combiné est d'environ 1 ETP, le nombre moyen d'ETP de logopèdes salariés est nettement inférieur : 0,76 en Communauté flamande, 0,77 en Communauté française, 0,76 en Belgique. La proportion du volume ETP représenté par les logopèdes sous statut d'indépendant exclusif ou sous statut combiné diminue au fur et à mesure que la catégorie d'âge augmente (25-30 ans : 78,2% du volume ETP est presté par les logopèdes indépendants ou combinés, 30-35 ans : 67,0%, 40-45 ans : 53,2%, 55-60 ans : 45,7%).

Mots-clés : PlanCad, couplage, force de travail, nombre de logopèdes actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LES (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

Le « Cadastre » est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prêter sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

agrée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prêter ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement

VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes, le nombre d'actes par code de la nomenclature et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS+ (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS+, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des logopèdes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des logopèdes. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession de logopède constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les logopèdes actifs dans le groupe LTP. Un logopède disposant d'un visa est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2017 ou repris au 31/12/2017 dans la banque de données de l'ONSS+ à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an. Ce seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre de l'ONSS+ a été déterminé au sein du groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (ou actif en tant que logopède) se compose des logopèdes actifs du groupe PA qui exercent une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2017 ayant comptabilisé au minimum pour 2.300 € de prestations remboursables dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2017, ou est reprise au 31/12/2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans le secteur des soins de santé. Le seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre du système d'assurance-maladie-invalidité a été déterminé au sein du groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification sur base du montant médian remboursé (= 22.759 €) observé dans le groupe de référence, à savoir les logopèdes ayant le statut exclusif d'indépendant dans le groupe d'âge des 35-54 ans. De façon similaire au seuil utilisé pour délimiter l'activité dans le cadre de l'ONSS+, 10% de ce chiffre a été utilisé soit 2.276 €, arrondi à 2.300 € prestations.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS+. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les logopèdes salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des logopèdes salariés actifs dans le secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécialement pour le secteur des soins de santé.

Étant donné que la méthode de calcul de l'ETP diffère pour les deux groupes analysés, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les indépendants

Il n'est pas évident de calculer l'équivalent temps plein des personnes qui accomplissent des prestations de soins en tant qu'indépendants. Contrairement aux salariés, il n'existe pas pour les indépendants d'indicateur univoque du volume de travail fourni. Nous nous basons dès lors sur les prestations de la nomenclature de l'INAMI et devons tenir compte des limites suivantes.

Il faut tout d'abord garder à l'esprit que les montants de remboursement par l'INAMI des prestations qui contribuent à définir l'ETP ne correspondent pas à la rémunération annuelle des prestataires de soins. De plus, les prestations INAMI « comptabilisées » au cours d'une année peuvent avoir été accomplies durant l'année concernée ou au cours des deux années antérieures (en raison du délai dont disposent les patients pour remettre leurs attestations de soins à l'organisme assureur).

En raison de ces limites méthodologiques, la valeur de l'ETP reprise dans les rapports PlanCad ne peut pas être utilisée de manière normative. Elle sert uniquement à informer sur l'ordre de grandeur relatif des prestations fournies, par rapport à l'ETP de référence,

défini selon le mode de calcul qui suit.

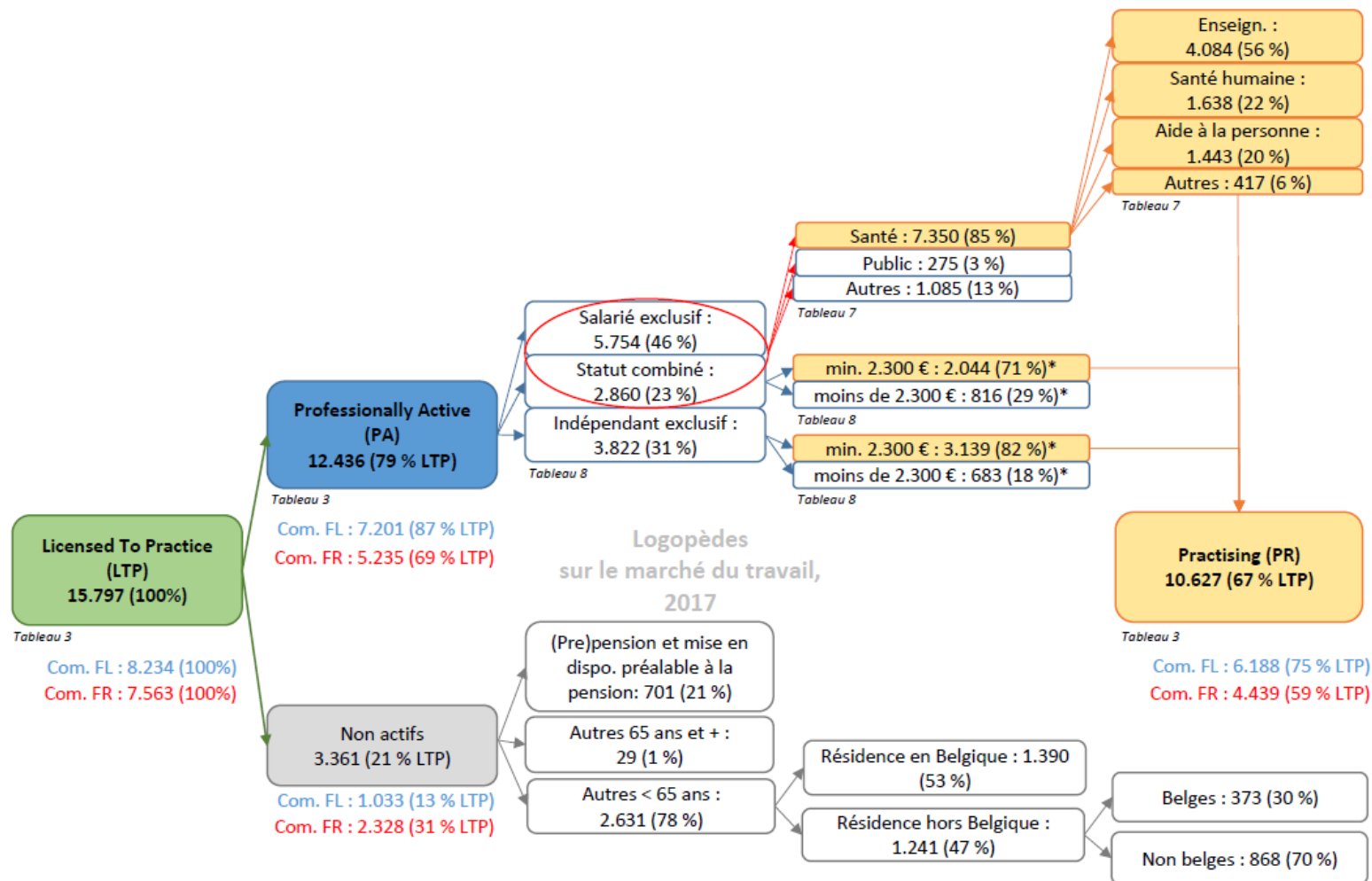
L'ETP basé sur les activités INAMI de la nomenclature logopédie est calculé comme suit : étant donné que le nombre de prestations comptabilisées par an est fortement corrélé avec le montant total remboursé des prestations par an ($r = 0,99$), les membres du groupe de travail Logopèdes de la Commission de planification ont décidé de se baser uniquement sur le montant remboursé des prestations comptabilisées de la nomenclature logopédie en 2017.

La détermination méthodologique de l'ETP pour une activité indépendante diffère de celle utilisée dans le PlanCad logopèdes précédent (2016). Il s'agit d'assurer la cohérence avec les autres professions de la santé, où l'ETP est calculé de la même manière.

Une activité indépendante à temps plein dans le cadre de la nomenclature des logopèdes est considérée comme équivalente à un montant brut remboursé de 22.759 € (= montant médian remboursé observé dans le groupe de référence : des logopèdes ayant le statut exclusif d'indépendant dans le groupe d'âge des 35-54 ans). Pour chaque logopède, l'ETP déterminé en divisant par 22.759 le montant remboursé annuellement pour les prestations comptabilisées dans la nomenclature de l'INAMI des logopèdes.

Il est important de signaler que tous les actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI, à défaut d'être enregistrés dans une base de données, ne sont pas reflétés dans le calcul de cet ETP. Il en est de même pour les tâches administratives ou les déplacements. Cet ETP reflète donc uniquement le **volume de travail contacts-patients** pour toutes les prestations exécutées par les logopèdes rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité. Cette méthodologie est semblable à celle utilisée pour les autres groupes de professionnels.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE



* Nombre de logopèdes actifs ayant comptabilisé au minimum pour 2.300 € ou moins de 2.300 € de prestations remboursables dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2017

5. RÉSULTATS

SECTION I. Présence dans les différentes banques de données

Tableau 1. Présence et distribution des logopèdes dans les différentes banques de données, 31/12/2017

Domicile ou communauté	SPF	INAMI	ONSS+	INASTI
Région flamande	8.223	7.632	5.300	3.785
Région wallonne	5.239	4.847	2.965	2.442
Région Bruxelles-Capitale	1.039	876	560	435
Etranger & inconnu	1.296	613	21	20
Communauté flamande	8.234	7.646	5.215	3.714
Communauté française	7.563	6.322	3.631	2.968
Communauté germanophone	84	76	44	29
Total	15.797	13.968	8.846	6.682

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2017. Tous les individus du groupe d'analyse 'logopèdes' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.
- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL ou FR). Lorsqu'un individu est domicilié dans une commune relevant de la Communauté germanophone, il est de plus inclus dans la catégorie 'Communauté germanophone' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

SECTION II. Groupes d'analyse

Tableau 2. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2017

Domicile	Langue de contact	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	7.952	96,70	7.098	96,95	6.109	97,09
	Français	271	3,30	223	3,05	183	2,91
		<u>8.223</u>	<u>100,00</u>	<u>7.321</u>	<u>100,00</u>	<u>6.292</u>	<u>100,00</u>
Région wallonne	Néerlandais	47	0,90	37	0,86	30	0,82
	Français	5.192	99,10	4.258	99,14	3.612	99,18
		<u>5.239</u>	<u>100,00</u>	<u>4.295</u>	<u>100,00</u>	<u>3.642</u>	<u>100,00</u>
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	55	5,29	47	5,99	35	5,24
	Français	984	94,71	737	94,01	633	94,76
		<u>1.039</u>	<u>100,00</u>	<u>784</u>	<u>100,00</u>	<u>668</u>	<u>100,00</u>
Etranger & inconnu	Néerlandais	176	13,58	16	44,44	11	44,00
	Français	1.120	86,42	20	55,56	14	56,00
		<u>1.296</u>	<u>100,00</u>	<u>36</u>	<u>100,00</u>	<u>25</u>	<u>100,00</u>
Total	Néerlandais	8.230	52,10	7.198	57,88	6.185	58,20
	Français	7.567	47,90	5.238	42,12	4.442	41,80
		<u>15.797</u>	<u>100,00</u>	<u>12.436</u>	<u>100,00</u>	<u>10.627</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 2

Le tableau 2 affiche la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2017).

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Un tableau spécifique pour le petit groupe de professionnels en Communauté germanophone est repris en fin de document. Le tableau en question décrit les professionnels ayant un domicile dans l'une des neuf communes que constitue la Communauté germanophone.

Une distinction est établie entre les logopèdes autorisés à exercer disposant d'un visa (LTP), les logopèdes actifs (PA) et les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR). Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue de contact : La langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration a lieu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **disposant d'un visa** (LTP = Licensed To Practice) autorisés à exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **actifs** (PA = Professionally Active). Un logopède disposant d'un visa (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2017 ou repris au 31 décembre 2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2017.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes **actifs dans les soins de santé** (PR = Practising). Font partie de ce groupe d'analyse les logopèdes actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre 2017 ayant comptabilisé au minimum pour 2.300 € de prestations remboursables dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2017 ou est reprise au 31 décembre 2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2017 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 3. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	298	3,62	193	2,68	121	1,96
	Femme	7.936	96,38	7.008	97,32	6.067	98,04
		<u>8.234</u>	<u>100,00</u>	<u>7.201</u>	<u>100,00</u>	<u>6.188</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	242	3,20	147	2,81	118	2,66
	Femme	7.321	96,80	5.088	97,19	4.321	97,34
		<u>7.563</u>	<u>100,00</u>	<u>5.235</u>	<u>100,00</u>	<u>4.439</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	540	3,42	340	2,73	239	2,25
	Femme	15.257	96,58	12.096	97,27	10.388	97,75
		<u>15.797</u>	<u>100,00</u>	<u>12.436</u>	<u>100,00</u>	<u>10.627</u>	<u>100,00</u>

Tableau 4. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2017

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Belge	8.134	98,79	7.163	99,47	6.157	99,50
	Non-belge	100	1,21	38	0,53	31	0,50
		<u>8.234</u>	<u>100,00</u>	<u>7.201</u>	<u>100,00</u>	<u>6.188</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Belge	6.200	81,98	4.930	94,17	4.178	94,12
	Non-belge	1.363	18,02	305	5,83	261	5,88
		<u>7.563</u>	<u>100,00</u>	<u>5.235</u>	<u>100,00</u>	<u>4.439</u>	<u>100,00</u>
Total	Belge	14.334	90,74	12.093	97,24	10.335	97,25
	Non-belge	1.463	9,26	343	2,76	292	2,75
		<u>15.797</u>	<u>100,00</u>	<u>12.436</u>	<u>100,00</u>	<u>10.627</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 3 et 4

Les tableaux 3 et 4 montrent la répartition des logopèdes (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2016). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 3 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 4 le réalise selon la nationalité.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes avec visa (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou nationalité représente au sein de la communauté.

Tableau 5a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour l'ensemble de la Belgique, 31/12/2017

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	14.334	90,74	8.163	4.993	762	416	97,10	12.093	97,24	10.335	97,25
France	1.277	8,08	7	223	244	803	37,12	262	2,11	224	2,11
Pays-Bas	84	0,53	42	1	1	40	52,38	36	0,29	30	0,28
Allemagne	11	0,07	1	2	3	5	54,55	4	0,03	2	0,02
Luxembourg	9	0,06	1	0	1	7	22,22	1	0,01	1	0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	46	0,29	6	15	22	3	93,48	36	0,29	31	0,29
Europe de l'ouest	8	0,05	2	0	2	4	50,00	1	0,01	1	0,01
Europe du nord	2	0,01	0	0	0	2	0,00	0	0,00	0	0,00
Europe de l'est	1	0,01	0	0	1	0	100,00	0	0,00	0	0,00
Total Union europ. *	1.438	9,10	59	241	274	864	39,92	340	2,73	289	2,72
Afrique	6	0,04	1	1	2	2	66,67	2	0,02	2	0,02
Amérique	4	0,03	0	0	1	3	25,00	1	0,01	1	0,01
Asie	1	0,01	0	1	0	0	100,00	0	0,00	0	0,00
Europe - non UE	1	0,01	0	0	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00
Inconnu	13	0,08	0	3	0	10	23,08	0	0,00	0	0,00
Total général	15.797	100,00	8.223	5.239	1.039	1.296	91,80	12.436	100,00	10.627	100,00

Tableau 5b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2017

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	8.134	98,79	7.909	47	54	124	98,48	7.163	99,47	6.157	99,50
Pays-Bas	84	1,02	42	1	1	40	52,38	36	0,50	30	0,48
Allemagne	5	0,06	1	0	0	4	20,00	0	0	0	0
Luxembourg	1	0,01	1	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,02
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	2	0,02	1	0	0	1	50,00	1	0,01	0	0
Europe de l'ouest	1	0,01	1	0	0	0	100,00	0	0	0	0
Total Union europ. *	93	1,13	46	1	1	45	51,61	38	0,53	31	0,50
Inconnu	7	0,09	0	0	0	7	0,00	0	0	0	0
<i>Total général</i>	<i>8.234</i>	<i>100,00</i>	<i>7.955</i>	<i>48</i>	<i>55</i>	<i>176</i>	<i>97,86</i>	<i>7.201</i>	<i>100,00</i>	<i>6.188</i>	<i>100,00</i>

Tableau 5c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2017

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	6.200	81,98	254	4.946	708	292	95,29	4.930	94,17	4.178	94,12
France	1.277	16,88	7	223	244	803	37,12	262	5,00	224	5,05
Luxembourg	8	0,11	0	0	1	7	12,50	0	0	0	0
Allemagne	6	0,08	0	2	3	1	83,33	4	0,08	2	0,05
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	44	0,58	5	15	22	2	95,45	35	0,67	31	0,70
Europe de l'ouest	7	0,09	1	0	2	4	42,86	1	0,02	1	0,02
Europe du nord	2	0,03	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
Europe de l'est	1	0,01	0	0	1	0	100,00	0	0	0	0
Total Union europ. *	1.345	17,78	13	240	273	819	39,11	302	5,77	258	5,81
Afrique	6	0,08	1	1	2	2	66,67	2	0,04	2	0,05
Amérique	4	0,05	0	0	1	3	25,00	1	0,02	1	0,02
Asie	1	0,01	0	1	0	0	100,00	0	0	0	0
Europe - non UE	1	0,01	0	0	0	1	0,00	0	0	0	0
Inconnu	6	0,08	0	3	0	3	50,00	0	0	0	0
<i>Total général</i>	<i>7.563</i>	<i>100,00</i>	<i>268</i>	<i>5.191</i>	<i>984</i>	<i>1.120</i>	<i>85,19</i>	<i>5.235</i>	<i>100,00</i>	<i>4.439</i>	<i>100,00</i>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 5a, 5b et 5c

Les tableaux 5a, 5b et 5c présentent la répartition des logopèdes (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la nationalité (au 31/12/2017), pour la Belgique, pour la Communauté flamande et pour la Communauté française.

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;
- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes avec visa (LTP).

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombres par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-Bel = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage de logopèdes (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs (PA).

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

Tableau 6a. Répartition des logopèdes (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2017

Région flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	814	685	566		1	1	813	565		
25<30	1.586	1.518	1.335		12	9	1.574	1.326		
30<35	1.121	1.076	966		7	6	1.114	960		
35<40	960	929	833		11	10	949	823		
40<45	932	875	757		20	14	912	743		
45<50	520	488	422		9	5	511	417		
50<55	609	564	475		32	16	577	459		
55<60	562	497	427		44	27	518	400		
60<65	411	222	171		63	26	348	145		
65+	276	35	11		80	4	196	7		
Total	7.791	6.889	5.963		279	118	7.512	5.845		

Région wallonne										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	386	244	186		6	2	380	184		
25<30	803	699	647		6	5	797	642		
30<35	578	523	484		6	5	572	479		
35<40	567	519	465		10	9	557	456		
40<45	513	461	377		7	5	506	372		
45<50	405	361	303		13	9	392	294		
50<55	481	417	330		23	17	458	313		
55<60	508	405	319		21	10	487	309		
60<65	350	224	168		32	19	318	149		
65+	285	79	43		34	5	251	38		
Total	4.876	3.932	3.322		158	86	4.718	3.236		

Région Bruxelles-Capitale

				Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	114	73	61		0	0	114	61	
25<30	432	351	313		11	8	421	305	
30<35	334	310	269		7	5	327	264	
35<40	217	205	172		5	4	212	168	
40<45	209	202	168		5	3	204	165	
45<50	130	123	105		6	4	124	101	
50<55	131	123	90		9	5	122	85	
55<60	144	130	93		11	3	133	90	
60<65	86	68	53		4	3	82	50	
65+	57	14	9		4	0	53	9	
Total	1.854	1.599	1.333		62	35	1.792	1.298	

Tableau 6b. Répartition des logopèdes (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2017

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	832	702	576		1	1	831	575		
25<30	1.682	1.594	1.390		13	9	1.669	1.381		
30<35	1.233	1.160	1.036		7	5	1.226	1.031		
35<40	1.033	977	864		14	12	1.019	852		
40<45	993	915	784		23	15	970	769		
45<50	553	506	434		11	5	542	429		
50<55	641	585	487		33	16	608	471		
55<60	585	506	431		50	28	535	403		
60<65	419	228	178		66	27	353	151		
65+	263	28	8		80	3	183	5		
Total	8.234	7.201	6.188		298	121	7.936	6.067		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	780	303	239		8	2	772	237		
25<30	1.563	978	909		21	13	1.542	896		
30<35	959	755	686		20	11	939	675		
35<40	813	678	606		13	11	800	595		
40<45	734	623	518		15	7	719	511		
45<50	554	466	396		19	13	535	383		
50<55	642	519	408		32	22	610	386		
55<60	689	526	408		37	12	652	396		
60<65	455	287	214		39	21	416	193		
65+	374	100	55		38	6	336	49		
Total	7.563	5.235	4.439		242	118	7.321	4.321		

Tableau 6c. Répartition des logopèdes (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2017

Belgique										
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.612	1.005	815		9	3	1.603	812		
25<30	3.245	2.572	2.299		34	22	3.211	2.277		
30<35	2.192	1.915	1.722		27	16	2.165	1.706		
35<40	1.846	1.655	1.470		27	23	1.819	1.447		
40<45	1.727	1.538	1.302		38	22	1.689	1.280		
45<50	1.107	972	830		30	18	1.077	812		
50<55	1.283	1.104	895		65	38	1.218	857		
55<60	1.274	1.032	839		87	40	1.187	799		
60<65	874	515	392		105	48	769	344		
65+	637	128	63		118	9	519	54		
Total	15.797	12.436	10.627		540	239	15.257	10.388		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c donnent la répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité, chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2017).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les logopèdes sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant ou pour les logopèdes inactifs en droit de prester est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP : Nombre de personnes du groupe d'analyse Licensed to Practice, selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).

Colonne 3 : PA : Nombre de logopèdes actifs selon leur catégorie d'âge.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9).

SECTION III. Secteurs d'activité

Tableau 7. Répartition des logopèdes actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017

		ONSS+																	
		Secteurs de la santé										Autres secteurs						Total	
		Enseign.		Santé humaine		Aide		CPAS+		Total santé		Autre aide & santé		Public		Autre			
	Age	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy
Région d'activité																			
Région flamande	<30	580	0,71	257	0,68	167	0,63	37	0,72	1.009	0,71	5	0,67	5	0,90	275	0,82	1.268	0,75
	30<45	1.212	0,73	319	0,64	266	0,65	69	0,71	1.824	0,72	8	0,67	13	0,77	251	0,77	2.076	0,73
	45<60	605	0,77	281	0,65	197	0,67	51	0,72	1.112	0,73	1	0,34	8	0,63	135	0,77	1.244	0,74
	60+	44	0,73	70	0,65	27	0,64	6	0,52	143	0,68	0	0	5	0,86	24	0,75	172	0,70
	Tot	2.441	0,73	927	0,66	657	0,65	163	0,71	4.088	0,72	14	0,65	31	0,77	685	0,79	4.760	0,74
Région wallonne	<30	224	0,68	96	0,62	120	0,57	28	0,57	442	0,67	1	0,53	20	0,60	34	0,66	486	0,68
	30<45	482	0,74	182	0,66	183	0,63	67	0,70	890	0,72	4	0,78	53	0,74	86	0,76	1.015	0,74
	45<60	256	0,80	201	0,76	165	0,72	78	0,77	685	0,78	4	0,75	56	0,79	106	0,79	839	0,80
	60+	36	0,71	44	0,63	38	0,65	5	0,91	120	0,69	0	0	13	0,77	19	0,77	150	0,72
	Tot	998	0,74	523	0,69	506	0,65	178	0,71	2.137	0,73	9	0,74	142	0,74	245	0,76	2.490	0,75
Région Bruxelles-Capitale	<30	158	0,67	46	0,62	68	0,64	24	0,55	278	0,69	0	0	17	0,76	29	0,84	314	0,73
	30<45	343	0,71	84	0,65	100	0,64	34	0,68	531	0,73	1	0,85	42	0,82	66	0,82	635	0,75
	45<60	119	0,77	45	0,66	92	0,75	17	0,63	262	0,77	0	0	39	0,82	51	0,84	347	0,79
	60+	25	0,71	13	0,55	20	0,67	1	1,00	54	0,73	0	0	4	0,88	8	0,78	65	0,76
	Tot	645	0,71	188	0,64	280	0,68	76	0,63	1.125	0,73	1	0,85	102	0,81	154	0,83	1.361	0,76
Communauté																			
Communauté flamande	<30	628	0,71	270	0,68	171	0,63	38	0,72	1.074	0,71	5	0,67	17	0,89	298	0,83	1.363	0,76
	30<45	1.333	0,73	330	0,65	266	0,65	75	0,73	1.960	0,72	8	0,67	40	0,76	275	0,78	2.261	0,74
	45<60	632	0,77	283	0,65	202	0,67	55	0,72	1.150	0,74	1	0,34	24	0,77	146	0,78	1.307	0,75
	60+	50	0,74	71	0,65	27	0,64	6	0,52	149	0,69	0	0	6	0,80	22	0,77	177	0,71
	Tot	2.643	0,74	954	0,66	666	0,65	174	0,72	4.333	0,72	14	0,65	87	0,79	741	0,80	5.108	0,74
Communauté française	<30	334	0,67	129	0,63	184	0,60	51	0,55	655	0,68	1	0,53	25	0,58	40	0,65	705	0,69
	30<45	704	0,72	255	0,65	283	0,63	95	0,68	1.285	0,72	5	0,79	68	0,78	128	0,76	1.465	0,73
	45<60	348	0,78	244	0,74	252	0,73	91	0,74	909	0,77	4	0,75	79	0,80	146	0,80	1.123	0,79
	60+	55	0,70	56	0,61	58	0,66	6	0,92	168	0,69	0	0	16	0,81	29	0,76	210	0,72
	Tot	1.441	0,72	684	0,67	777	0,66	243	0,68	3.017	0,72	10	0,75	188	0,76	343	0,77	3.503	0,74
Total																			
Belgique	<30	962	0,70	399	0,66	355	0,61	89	0,63	1.729	0,70	6	0,65	42	0,70	338	0,81	2.068	0,73
	30<45	2.037	0,73	585	0,65	549	0,64	170	0,70	3.245	0,72	13	0,71	108	0,77	403	0,77	3.726	0,73
	45<60	980	0,78	527	0,69	454	0,71	146	0,74	2.059	0,75	5	0,67	103	0,79	292	0,79	2.430	0,77
	60+	105	0,72	127	0,63	85	0,65	12	0,72	317	0,69	0	0	22	0,81	51	0,76	387	0,71
	Tot	4.084	0,73	1.638	0,66	1.443	0,65	417	0,70	7.350	0,72	24	0,69	275	0,77	1.084	0,79	8.611	0,74

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Ce tableau présente le nombre total de logopèdes actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS+.

Attention ! Certains logopèdes peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de la santé humaine avec une activité dans le secteur public sera comptée une fois dans la colonne 'Santé humaine', une fois dans la colonne 'Total santé' et une fois dans la colonne 'Public'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des différents secteurs de la santé peut être supérieure au N du 'Total santé' et la somme des secteurs de la santé 'Total santé' et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les logopèdes salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail.

L'ETP des personnes salariées pour chaque secteur d'activité correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS+ auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

ONSS+ : Information sur le nombre total des logopèdes actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Pour les secteurs de la santé et les autres secteurs, plusieurs secteurs ONSS+ ('salariés') ont été délimités sur base du code NACE de l'employeur et sont décrits ci-dessous :

Secteurs de la santé :

Enseignement : Les différents niveaux de l'enseignement. En Communauté française, 78% des logopèdes travaillant en tant que salarié dans le secteur de l'enseignement exercent la profession de logopède (chiffres de la Communauté française, 2018). Le groupe de travail a dès lors décidé de reprendre l'ensemble du secteur de l'enseignement dans le secteur des soins de la santé.

Santé humaine : Hôpitaux, revalidation ambulatoire, médecins, dentistes,...

Aide : Aide à la personne : Institutions avec ou sans logement pour personnes handicapées (mental ou moteur) ou pour personnes âgées, aide à la jeunesse, petite enfance,...

CPAS+ : CPAS, mutualités, sécurité sociale, administration publique communale.

Total santé : Au moins un employeur dans un des secteurs précédemment cités.

Autres secteurs :

Autre aide & santé : Autre aide à la personne & santé : Aide sociale sans hébergement ou santé non inclu dans le secteur de la santé : activités des aides familiales à domicile, laboratoires médicaux, praticiens de l'art infirmier,...

Public : Secteur public : Services fédéraux et régionaux, défense, police, système pénitentiaire,...

Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées, activités des agences de travail,...)

Total : Au moins un employeur dans les secteurs de la santé ou dans d'autres secteurs.

N : nombre de logopèdes actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Tableau 8. Répartition des logopèdes actifs (PA) selon le statut professionnel, le sexe et l'activité INAMI, 31/12/2017

Statut professionnel	Moins de 2.300 € de prestations INAMI			Au moins 2.300 € de prestations INAMI			Total
	H	F	Tot	H	F	Tot	
Salarié exclusif	157	5.361	5.518	9	227	236	5.754
Indépendant exclusif	37	646	683	57	3.082	3.139	3.822
Statut combiné	33	783	816	47	1.997	2.044	2.860
	<u>227</u>	<u>6.790</u>	<u>7.017</u>	<u>113</u>	<u>5.306</u>	<u>5.419</u>	<u>12.436</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Ce tableau présente la répartition des logopèdes actifs (PA = Professionally Active) par statut professionnel au 31/12/2017, selon le sexe et l'activité INAMI en 2017.

Explication

Moins de 2.300 € de prestations INAMI :

Nombre de logopèdes actifs ayant comptabilisé moins de 2.300 € de prestations remboursables dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2017.

Au moins 2.300 € de prestations INAMI :

Nombre de logopèdes actifs ayant comptabilisé au minimum pour 2.300 € de prestations remboursables dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2017.

SECTION IV. Professionnels actifs dans les soins de santé

Tableau 9. Caractéristiques des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2017

Région d'activité ou communauté	PR	Statut prof.			Nationalité		Genre		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	% au moins 2.300 € prest.
Région flamande	5.963	45,1	24,8	30,1	99,4	.	2,0	98,0	51,2
Région wallonne	3.322	39,8	25,7	34,5	97,0	.	2,6	97,4	55,0
Région Bruxelles-Capitale	1.333	53,6	32,1	14,3	88,5	.	2,6	97,4	38,0
Etranger & inconnu	9	.	.	100,0	44,4	.	0,0	100,0	100,0
Communauté flamande	6.188	46,0	25,4	28,6	99,5	.	2,0	98,0	50,2
Communauté française	4.439	42,4	26,8	30,8	94,1	.	2,7	97,3	51,6
Belgique	10.627	44,5	26,0	29,5	97,3	.	2,2	97,8	50,8

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Ce tableau décrit les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2017). Outre le nombre absolu, la répartition selon le statut professionnel, la nationalité, le genre et l'activité INAMI est présentée.

La région d'activité pour les logopèdes salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié au 31/12/2017.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2017.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2017.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Cette information n'est pas disponible pour les années antérieures à la migration des données relatives aux logopèdes de l'INAMI vers le SPF SPSCAE.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % au moins 2.300 € prest. : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé ayant comptabilisé au minimum pour 2.300 euros de prestations remboursables dans la nomenclature des logopèdes de l'INAMI en 2017.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 10. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017

		PA			PR		
Communauté	Genre	N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	193	178	0,92	121	133	1,10
	Femme	7.008	6.150	0,88	6.067	5.509	0,91
Communauté française	Homme	147	145	0,98	118	125	1,06
	Femme	5.088	4.291	0,84	4.321	3.888	0,90
Total	Homme	340	323	0,95	239	258	1,08
	Femme	12.096	10.442	0,86	10.388	9.397	0,90

Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des logopèdes actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2017

		PA			PR		
Communauté	Nationalité	N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Belge	7.163	6.297	0,88	6.157	5.614	0,91
	Non-belge	38	31	0,82	31	28	0,91
Communauté française	Belge	4.930	4.214	0,85	4.178	3.794	0,91
	Non-belge	305	222	0,73	261	219	0,84
Total	Belge	12.093	10.511	0,87	10.335	9.408	0,91
	Non-belge	343	254	0,74	292	247	0,84

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 10 et 11

Les tableaux 10 et 11 présentent la répartition des logopèdes selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté.

Les ETP (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 10 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 11 le réalise selon la nationalité.

ETP presté par les logopèdes actifs (PA) :

- L'ETP des personnes salariées correspond au taux d'activité et a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité indépendante est calculé sur la base du montant remboursé des prestations comptabilisées dans la cadre de la nomenclature INAMI des logopèdes pour l'année 2017. Une activité indépendante à temps plein dans le cadre de la nomenclature des logopèdes est considérée comme équivalente à un montant brut remboursé de 22.759 euro (= montant médian remboursé observé dans le groupe de référence : les logopèdes ayant le statut exclusif d'indépendant dans le groupe d'âge des 35-54 ans). Pour chaque logopède, l'ETP est déterminé en divisant par 22.759 le montant remboursé annuellement pour les prestations comptabilisées dans la nomenclature de l'INAMI des logopèdes.

ETP presté par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) :

- L'ETP des personnes salariées dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS+ auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité d'indépendant(e) dans les soins de santé (PR) est identique à leur ETP dans le groupe PA.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité.

Colonne 3 : PA N : Nombre de logopèdes actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2017.

Colonne 4 : PA ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les logopèdes actifs (PA).

Colonne 5 : PA ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les logopèdes actifs (PA) (PA ETP Tot. / N).

Colonne 6 : PR N : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2017.

Colonne 7 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 12. Répartition des logopèdes actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2017

Lieu d'activité ou communauté	PA - Professionnellement actif				PR - Actif dans les soins de santé					% Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	ETP Tot.	ETP Moy.	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité													
Bruxelles	1.599	13,34	1.319	0,82	1.333	11,12	1.105	9,22	0,83	48,24	33,38	18,38	97,37
Flandre occidentale	1.524	12,80	1.468	0,96	1.341	11,26	1.364	11,45	1,02	47,13	33,26	19,61	97,32
Flandre orientale	1.908	12,68	1.596	0,84	1.683	11,18	1.426	9,48	0,85	48,25	34,28	17,47	98,04
Brabant flamand	982	8,63	818	0,83	788	6,92	685	6,01	0,87	52,16	32,23	15,61	98,22
Anvers	1.730	9,36	1.414	0,82	1.487	8,05	1.273	6,89	0,86	48,35	33,96	17,69	98,18
Limbourg	745	8,55	739	0,99	664	7,62	695	7,98	1,05	44,13	34,64	21,23	98,80
Hainaut	1.154	8,60	1.074	0,93	977	7,28	973	7,25	1,00	39,71	35,31	24,97	96,93
Brabant wallon	440	10,97	320	0,73	346	8,63	281	6,99	0,81	39,88	35,84	24,28	97,40
Namur	532	10,79	445	0,84	441	8,94	399	8,09	0,91	42,63	32,20	25,17	97,96
Liège	1.469	13,29	1.281	0,87	1.270	11,49	1.184	10,71	0,93	37,72	34,25	28,03	97,40
Luxembourg	337	11,90	282	0,84	288	10,17	262	9,26	0,91	43,06	34,38	22,57	98,26
Région d'activité													
Région flamande	6.889	10,51	6.036	0,88	5.963	9,10	5.443	8,31	0,91	48,08	33,74	18,18	98,02
Région wallonne	3.932	10,85	3.402	0,87	3.322	9,17	3.099	8,55	0,93	39,64	34,47	25,89	97,41
Rég. Bruxelles-Cap.	1.599	13,34	1.319	0,82	1.333	11,12	1.105	9,22	0,83	48,24	33,38	18,38	97,37
Étranger & Inconnu	16	0	8	0,50	9	0	8	0	0,88	100,00	0,00	0,00	100,00
Communauté													
Communauté flamande	7.201	10,60	6.328	0,88	6.188	9,11	5.642	8,31	0,91	48,51	33,65	17,84	98,04
Communauté française	5.235	11,42	4.436	0,85	4.439	9,69	4.013	8,75	0,90	41,32	34,24	24,44	97,34
Total													
Belgique	12.436	10,93	10.764	0,87	10.627	9,34	9.655	8,49	0,91	45,51	33,89	20,60	97,75

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 12

Le tableau 12 présente la distribution géographique des logopèdes sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les logopèdes salariées ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : N^1 : Nombre de logopèdes professionnellement actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2017.

Colonne 3 : Dens. : Densité : $(N^1 / \text{population } 01/01/2018) \times 10.000$.

Colonne 4 : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les logopèdes professionnellement actifs (PA).

Colonne 5 : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les logopèdes professionnellement actifs (PA) $(PA \text{ ETP Tot.} / N^1)$.

Colonne 6 : N^2 : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2017.

Colonne 7 : Dens. : Densité : $(N^2 / \text{population } 01/01/2018) \times 10.000$.

Colonne 8 : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 9 : Dens ETP. : Densité : $(ETP \text{ Tot.} / \text{population } 01/01/2018) \times 10.000$.

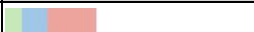









Colonne 10 : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) $(PR \text{ ETP Tot.} / N^2)$.











Colonnes 11, 12 & 13 : % Age : Pourcentage de logopèdes actifs dans les soins de santé (N^2) selon la catégorie d'âge.

Colonne 14 : Sexe : % N^2 Fem. : Pourcentage de femmes parmi les logopèdes actifs dans les soins de santé (N^2).

Les pourcentages sont calculés en ligne et expriment la répartition de logopèdes actifs dans les soins de santé entre les différentes catégories d'âge pour le lieu d'activité considéré ou la communauté considérée.










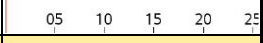
Tableau 13a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2017

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	112	90,4	0,81	138	142,0	1,03	316	264,9	0,84	
25<30	368	296,4	0,81	433	501,1	1,16	534	592,8	1,11	
30<35	379	276,5	0,73	288	296,5	1,03	299	302,7	1,01	
35<40	418	313,6	0,75	190	183,2	0,96	225	244,8	1,09	
40<45	428	323,0	0,75	154	149,7	0,97	175	191,0	1,09	
45<50	258	197,1	0,76	92	97,2	1,06	72	75,9	1,05	
50<55	304	232,2	0,76	98	113,8	1,16	73	69,5	0,95	
55<60	303	216,7	0,72	62	66,3	1,07	62	70,4	1,14	
60<65	118	81,1	0,69	21	20,7	0,98	32	26,9	0,84	
65+	4	2,0	0,50	0	0,0	0	7	4,9	0,70	
	2.692	2.028,8	0,75	1.476	1.570,3	1,06	1.795	1.843,8	1,03	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	32	21,7	0,68	59	56,8	0,96	95	78,2	0,82	
25<30	148	115,2	0,78	219	227,7	1,04	280	297,5	1,06	
30<35	173	130,0	0,75	154	153,9	1,00	157	169,6	1,08	
35<40	192	148,3	0,77	122	118,1	0,97	151	165,0	1,09	
40<45	169	135,3	0,80	95	93,7	0,99	113	119,5	1,06	
45<50	164	135,0	0,82	64	59,7	0,93	75	84,5	1,13	
50<55	183	150,8	0,82	63	66,6	1,06	84	104,7	1,25	
55<60	171	126,6	0,74	49	49,2	1,00	99	119,8	1,21	
60<65	86	60,5	0,70	26	26,5	1,02	56	57,8	1,03	
65+	5	3,2	0,64	3	3,6	1,21	35	19,8	0,57	
	1.323	1.026,8	0,78	854	855,8	1,00	1.145	1.216,3	1,06	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	24	16,8	0,70	24	21,5	0,90	13	9,6	0,74	
25<30	115	93,0	0,81	120	114,9	0,96	78	67,8	0,87	
30<35	135	109,2	0,81	95	88,5	0,93	39	33,0	0,85	
35<40	104	76,0	0,73	55	50,4	0,92	13	10,2	0,79	
40<45	102	78,8	0,77	47	40,7	0,87	19	16,7	0,88	
45<50	67	53,8	0,80	27	24,3	0,90	11	8,8	0,80	
50<55	71	56,6	0,80	16	13,4	0,84	3	2,6	0,86	
55<60	62	48,3	0,78	24	18,6	0,77	7	4,7	0,67	
60<65	32	23,2	0,73	19	17,4	0,92	2	0,8	0,41	
65+	3	2,3	0,75	1	1,1	1,14	5	1,8	0,36	
	715	557,9	0,78	428	390,8	0,91	190	156,0	0,82	

Tableau 13b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2017

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	116	93,6	0,81	144	147,8	1,03	316	264,3	0,84	
25<30	392	314,9	0,80	465	534,0	1,15	533	590,1	1,11	
30<35	418	310,9	0,74	316	322,4	1,02	302	305,9	1,01	
35<40	447	334,9	0,75	199	193,9	0,97	218	239,3	1,10	
40<45	451	340,7	0,76	164	159,2	0,97	169	185,6	1,10	
45<50	268	205,3	0,77	96	101,4	1,06	70	72,5	1,04	
50<55	318	245,4	0,77	99	114,4	1,16	70	67,7	0,97	
55<60	309	221,5	0,72	65	68,3	1,05	57	66,7	1,17	
60<65	125	86,0	0,69	21	22,3	1,06	32	26,9	0,84	
65+	3	1,8	0,59	0	0,0	0	5	4,2	0,83	
	2.847	2.155,1	0,76	1.569	1.663,7	1,06	1.772	1.823,2	1,03	



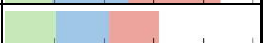
















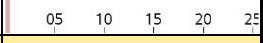
Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	52	35,3	0,68	77	72,4	0,94	110	90,8	0,83	
25<30	239	189,7	0,79	307	309,8	1,01	363	371,5	1,02	
30<35	269	204,7	0,76	221	216,4	0,98	196	201,5	1,03	
35<40	267	203,0	0,76	168	157,8	0,94	171	180,7	1,06	
40<45	248	196,3	0,79	132	124,9	0,95	138	141,6	1,03	
45<50	221	180,6	0,82	87	79,8	0,92	88	96,6	1,10	
50<55	240	194,1	0,81	78	79,4	1,02	90	109,1	1,21	
55<60	227	170,1	0,75	70	65,8	0,94	111	128,2	1,15	
60<65	111	78,9	0,71	45	42,4	0,94	58	58,6	1,01	
65+	9	5,7	0,63	4	4,8	1,19	42	22,3	0,53	
	1.883	1.458,4	0,77	1.189	1.153,3	0,97	1.367	1.400,8	1,02	

Tableau 13c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2017

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	168	128,9	0,77	221	220,2	1,00	426	355,1	0,83	
25<30	631	504,6	0,80	772	843,7	1,09	896	961,6	1,07	
30<35	687	515,7	0,75	537	538,9	1,00	498	507,4	1,02	
35<40	714	537,8	0,75	367	351,7	0,96	389	420,0	1,08	
40<45	699	537,1	0,77	296	284,1	0,96	307	327,2	1,07	
45<50	489	386,0	0,79	183	181,2	0,99	158	169,1	1,07	
50<55	558	439,6	0,79	177	193,8	1,09	160	176,8	1,11	
55<60	536	391,6	0,73	135	134,1	0,99	168	194,9	1,16	
60<65	236	164,9	0,70	66	64,6	0,98	90	85,5	0,95	
65+	12	7,4	0,62	4	4,8	1,19	47	26,5	0,56	
	4.730	3.613,5	0,76	2.758	2.817,0	1,02	3.139	3.224,1	1,03	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 13a, 13b et 13c

Les tableaux 13a, 13b et 13c donnent une image de l'activité des logopèdes actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité, chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2017).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les logopèdes combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et de la nomenclature INAMI des soins médicaux, et la couleur rose indique la partie prestée par les logopèdes avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI des soins médicaux. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les logopèdes sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le logopède preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les logopèdes sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

SECTION V. Communauté germanophone

Tableau 14. Répartition des logopèdes (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2017

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	BE	N-BE
Salarié exclusif	30	30	21	29	18	8	21	0	1	28	29	0
Statut combiné	12	12	11	12	12	7	4	1	1	11	12	0
Indépendant exclusif	17	17	12	15	12	6	9	0	0	15	15	0
Inactif	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	84	59	45	56	43	21	34	1	2	54	56	0

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Le tableau 14 affiche la répartition des logopèdes (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif, statut combiné ou inactif) au 31/12/2017.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP N : Nombre de logopèdes avec visa (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA N et ETP Tot. : Nombre de logopèdes actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR N et ETP Tot. : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre de logopèdes actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = non Belge).